



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Dossier de presse

—
Assemblée plénière
21 et 22 Mars 2024

Conseil régional Auvergne-Rhône Alpes
Lyon
101 cours Charlemagne - CS 20033
69269 LYON CEDEX 02
Tél. : 04 26 73 40 00

auvergnerhonealpes.fr

Conseil régional Auvergne-Rhône Alpes
Clermont-Ferrand
56 boulevard Léon-Jouhaux - CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2
Tél. : 04 73 31 85 85

La Région qui agit



SOMMAIRE

→ SE DONNER LES MOYENS DE PROTÉGER NOS HABITANTS EN
EXPÉRIMENTANT LA VIDÉOPROTECTION INTELLIGENTE

P 03

→ SOUTENIR NOS PETITS COMMERCE ET INVESTIR 100 M€
POUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ JUSQU'EN 2028

P 08

→ AIDER LES AGRICULTEURS DE LA REGION EN SIMPLIFIANT LES DEMARCHES

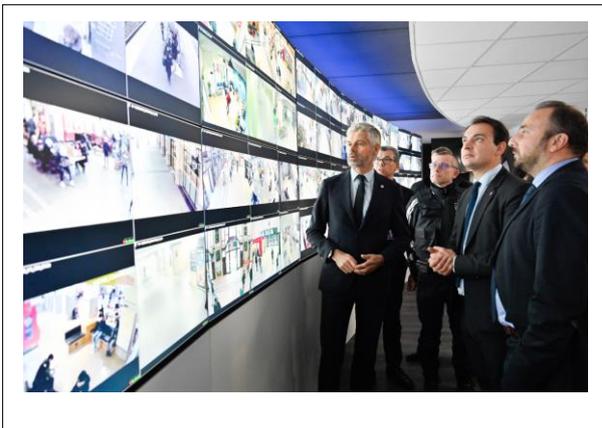
P 12

→ FAIRE GRANDIR LES MARIE CURIE DE DEMAIN

P 16

SE DONNER LES MOYENS DE PROTÉGER NOS HABITANTS EN EXPÉRIMENTANT LA VIDÉOPROTECTION INTELLIGENTE

SE DONNER LES MOYENS DE PROTÉGER NOS HABITANTS EN EXPÉRIMENTANT LA VIDÉOPROTECTION INTELLIGENTE



L'expérimentation « Zéro délinquance dans les gares » de la Région est un dispositif inédit en France qui a débuté en janvier 2023, en gare de Valence puis de Clermont-Ferrand. Elle sera progressivement étendue à d'autres gares d'Auvergne-Rhône-Alpes : Saint-Etienne, Lyon – Perrache et Lyon – Part-Dieu.

300M€ investis pour la sécurité

Dès son arrivée à la tête d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2016, Laurent WAUQUIEZ a mis en place une politique de sécurité volontariste et pragmatique, afin de mieux protéger les personnes et les biens sur le territoire. Cette ambition a été renforcée par l'adoption en 2021 du Plan régional de sécurité, déclinant cette priorité dans l'ensemble des champs de compétence régionaux (transports, lycées, aide aux communes, action sociale...). **La Région utilise ainsi tous les leviers lui permettant d'agir concrètement pour protéger les habitants et améliorer leurs conditions de sécurité, en mobilisant 300 M€ sur la durée du mandat.** Cette action se déploie d'autant plus fortement dans deux grands domaines accueillant du public nombreux : **les transports régionaux et les établissements d'enseignement.**

Sécurisation des gares et des TER par la Région : baisse de 51% des actes de délinquance depuis 2021

Les gares demeurent des zones où sévissent des délinquants et où l'insécurité est toujours présente. En France, près d'un tiers des vols et 20% des violences sexuelles et coups et blessures recensés ont lieu à l'occasion d'un trajet en train ou dans un rayon de 750 m autour d'une gare. **La Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait le choix de ne pas se résigner à la fatalité et d'engager dès 2016 un vaste plan de sécurisation de nos transports régionaux avec des moyens matériels et humains.**

Doublement des équipes SUGE en 2019 (de 17 à 34 équipes) et triplement du nombre d'agents (de 37 à 117 agents). Auvergne-Rhône-Alpes est ainsi, hors Ile-de-France, la première région en termes de prestations commandées : en 2023, les heures commandées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes représentent 25% de la commande nationale, alors que l'indicateur de trafic (en voyageurs/kilomètres) en Auvergne-Rhône-Alpes, représente 18% du volume national.

Déploiement de 2300 caméras dans 129 gares (pour un montant de 30 M€).

L'équipement de 100 % des rames ferroviaires pérennes (hors Corail) en caméras de vidéoprotection (pour un montant de 35 M€).

Création du Centre Régional de Sécurité des Transports (CRST) aménagé à Lyon Part-Dieu en 2018 qui permet de visualiser en temps réel les images de vidéoprotection des gares et de 110 trains.

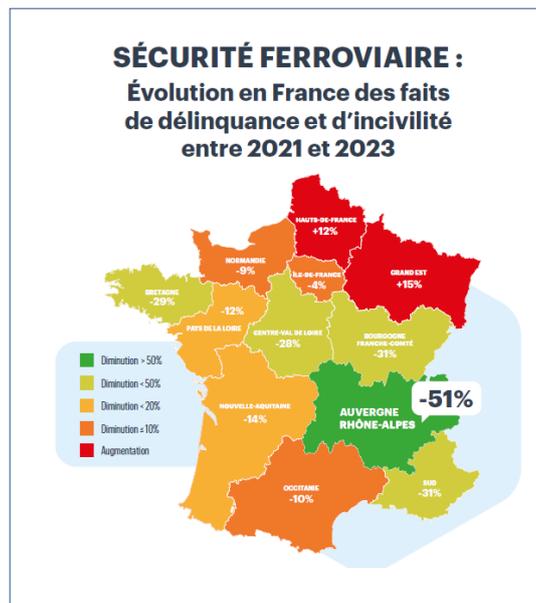
Soutien aux communes pour sécuriser le périmètre aux abords des gares pour près d'1M€.

Gratuité des TER pour les gendarmes et les policiers en janvier 2017, étendue aux policiers municipaux en janvier 2019 et aux douaniers et agents actifs des services pénitentiaires en janvier 2020.

L'expérimentation, depuis l'automne 2020, de la vidéoprotection en temps réel (VPTR) à bord de 110 trains avec le visionnage des images au CRST (soit 1335 nouvelles caméras déployées sur un parc de près de 5300 caméras).

L'équipement de 750 cars scolaires et interurbains en caméras de vidéoprotection.

Les résultats de la politique mise en œuvre sont là, avec notamment **une baisse de 51% de faits de sureté entre 2021 et 2023**. Ces chiffres démontrent que les moyens de sécurisation mis en place par la Région dans les TER et aux abords des gares font leurs preuves en Auvergne-Rhône-Alpes



Renforcement de notre action dans les années à venir

Ces résultats positifs encouragent la Région Auvergne-Rhône-Alpes à poursuivre et consolider le travail engagé. C'est le sens du dispositif « Gare Sécurité Renforcée ». Déployé dans les gares de Valence Ville et de Clermont-Ferrand depuis 2023, le contrat proposé associe les services de l'Etat (préfecture, police nationale, justice...), la ville (police municipale...), la direction de la sûreté SNCF, les gestionnaires des gares ferroviaires et routières et les transporteurs.

Un Centre régional de sécurité des transports unique en Europe

Unique en Europe, le Centre régional de sécurité des transports (CRST) de Lyon Part-Dieu offre une couverture simultanée des 129 gares réparties sur 10 des 12 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis l'année dernière il assure le **déport, en temps réel, des images de caméras de vidéoprotection** situées dans les gares du Rhône et de la Loire au profit des forces de sécurité intérieure. De nouvelles conventions départementales sont soumises au vote de la commission permanente de mars 2024 afin de renforcer cette couverture territoriale dès l'été 2024 durant les jeux olympiques et paralympiques.

Sécuriser les lycées pour étudier en toute tranquillité

Dès 2016, la Région s'est engagée dans une politique inédite de sécurisation des établissements scolaires par le déploiement d'au moins un équipement de sécurité parmi les 5 piliers de sécurisation que sont la **sécurité des enceintes, la mise en sécurité des accès aux entrées principales** et secondaires, **le contrôle d'accès par badge individuel, l'installation de systèmes de vidéoprotection, le déploiement d'alarmes anti-intrusion (plans PPMS)**.

A ce jour, 100% des lycées publics sont sécurisés :

285 sont équipés d'un moyen de filtrage (tourniquet, tripode, couloir rapide ou sas piéton).

285 sont dotés de vidéoprotection.

286 disposent d'un contrôle d'accès.

291 sont sécurisés avec un périmètre.

270 boutons d'alerte connectés ont été déployés dans les établissements.

Depuis septembre 2023, des équipes mobiles d'accueil renforcé composées de deux personnes sont également en place dans plusieurs lycées de la Région. Veille, surveillance, diagnostic, prévention des tensions font partie intégrante de leurs missions afin d'apaiser le climat scolaire si nécessaire.

Les lycées privés bénéficient aussi d'un accompagnement financier de la Région pour sécuriser leurs établissements (271 établissements aidés pour près de 14 M€ de subventions). Au total, c'est un budget de 102 M€ qui a été consacré à l'ensemble de ces équipements.

Expérimenter la vidéoprotection intelligente dans deux domaines : les transports et les lycées régionaux

L'attentat commis au sein d'un lycée d'Arras, le 13 octobre 2023, a confirmé la nécessité de renforcer la sécurité des lycées. Plusieurs Régions ont ainsi sollicité le Gouvernement pour que des nouvelles technologies de vidéoprotection puissent être mobilisées pour protéger les lycéens, les personnels et les usagers. Le **développement très fort de l'intelligence artificielle offre de nouvelles perspectives** dans le traitement de la vidéo, pour améliorer la gestion des flux et des événements et mieux protéger les personnes comme les biens. La vidéoprotection **intelligente** combine la vidéoprotection et l'intelligence artificielle, afin de **détecter et d'analyser des comportements suspects ou des anomalies dans des images vidéo. A noter qu'il est aujourd'hui possible d'utiliser la vidéoprotection intelligente sans mettre en œuvre de reconnaissance faciale, ni d'identification de données biométriques.**

- Surveiller des personnes ou des objets.
- Détecter des intrusions.
- Identifier des colis suspects.
- Surveiller des zones sensibles.

En détectant des événements prédéterminés en temps réel et en générant des alertes précoces, la vidéoprotection intelligente permet aux responsables de sécurité de prendre des mesures appropriées pour sécuriser un bâtiment, une personne, une installation, un flux de personnes. **Il ne s'agit pas de prise de décision automatique, mais bien d'alertes qui servent à signaler des situations potentiellement problématiques.**

Dans la continuité de la loi du 19 mai 2023 relative aux Jeux Olympiques et Paralympiques autorisant à titre expérimental le traitement algorithmique des images de vidéoprotection « *à la seule fin d'assurer la sécurité de manifestations sportives, récréatives ou culturelles qui, par l'ampleur de leur fréquentation ou par leurs circonstances, sont particulièrement exposées à des risques d'actes de terrorisme ou d'atteintes graves à la sécurité des personnes* », **la Région Auvergne-Rhône-Alpes** - en tenant compte de cette évolution législative et du besoin fondamental de garantir la protection de ses usagers - **souhaite expérimenter la vidéoprotection intelligente dans les domaines où elle intervient déjà pour mieux protéger ses usagers.**

- Dans les transports, afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité du réseau de vidéoprotection déjà déployé, sous la supervision du Centre régional de surveillance des transports (CRST) de Lyon Part-Dieu, qui peut déclencher une intervention rapide de la SUGE ou d'autres forces de l'ordre.
- Aux abords et dans les gares, afin de les sécuriser et de permettre, en articulation avec les forces locales de sécurité, une intervention rapide en cas de danger pour la sécurité des voyageurs.
- Dans et aux abords des lycées, afin d'en sécuriser l'accès et les alentours et de permettre, en articulation avec les forces locales de sécurité, une intervention rapide en cas de danger pour la sécurité des élèves (tentatives d'intrusion, jet de projectiles...).

Cette expérimentation, liée au maintien à un niveau du plan Vigipirate (de niveau « sécurité renforcée – alerte attentat » ou « urgence attentat »), est demandée pour une durée maximale de deux ans. Ce délai permettra de tester plusieurs solutions opérationnelles et techniques et d’avoir un retour sur expérience suffisant pour proposer, le cas échéant, une généralisation, une pérennisation ou une redéfinition des conditions d’usage de la vidéoprotection intelligente.

La Région demande au Premier ministre une adaptation législative du Code général des collectivités territoriales, du Code des transports et du Code de sécurité intérieure, pour autoriser les Régions, l’Etat et la SNCF à déployer des dispositifs de vidéoprotection algorithmique sur le périmètre des transports régionaux, lorsqu’elles disposent d’un centre de sécurité adapté, afin de renforcer la protection des voyageurs.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes ne souhaite pas une « différenciation » pour son seul territoire : l’ensemble des régions sont soumises aux mêmes enjeux de sécurisation de leurs usagers, dans les transports comme dans les lycées.

**SOUTENIR NOS PETITS COMMERCE ET INVESTIR 100 M€
POUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ JUSQU'EN 2028**

SOUTENIR NOS PETITS COMMERCE ET INVESTIR 100 M€ POUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ JUSQU'EN 2028



La Région choisit d'être aux côtés des artisans et des commerçants en lançant un plan régional pour l'économie de proximité doté de 100 millions d'euros sur 5 ans.

Soutenir les très petites entreprises pour valoriser la production locale

Dans un contexte où les entreprises du commerce et de l'artisanat subissent de plein fouet les conséquences des crises récentes (covid, énergétique, inflation, baisse du pouvoir d'achat), la Région Auvergne-Rhône-Alpes choisit d'être à leur côté en lançant un **Plan régional pour l'économie de proximité doté de 100 millions d'euros sur 5 ans pour environ 25 000 entreprises accompagnées par an (crédits régionaux et fonds européens)**. Ce programme sur l'économie de proximité orienté vers les commerçants et les artisans vient en complémentarité de politiques régionales spécifiques sur le tourisme, la santé, la culture et l'agriculture.

Pour rappel, l'économie de proximité regroupe essentiellement les très petites entreprises des secteurs d'activités qui dépendent directement de la consommation locale : le commerce de proximité, l'artisanat, l'agriculture, le tourisme, les services à la personne, les activités culturelles, l'économie sociale et solidaire ainsi que l'hôtellerie-restauration. En privilégiant la relation directe entre l'entreprise et le consommateur local, l'économie de proximité est ancrée sur les territoires.

Le poids économique du commerce et de l'artisanat est conséquent :

- ➔ 74 milliards d'euros de CA en région.
- ➔ 147 463 établissements de commerce de détail.
- ➔ 208 000 entreprises artisanales sur le territoire régional.
- ➔ L'économie de proximité emploie plus de salariés privés que le secteur industriel : 558 000 salariés en incluant le BTP.

Une action régionale de proximité et des relations facilitées avec les entreprises du territoire

A l'image de la stratégie régionale à destination des entreprises industrielles via le Plan Relocalisation, l'action régionale en faveur des commerçants-artisans vise à **renforcer le tissu économique local et valoriser sa production**. Le Plan poursuit l'ambition de rendre plus proche et de promouvoir tous les dispositifs de soutiens régionaux en faveur des commerçants-artisans, en procédant à des ajustements de la politique régionale si besoin ; **d'être présent à toutes les étapes de la vie de l'entreprise** (création, reprise, transmission, maintien et développement des entreprises existantes) ; **de valoriser l'innovation et les projets exemplaires**.

Des actions concrètes pour alléger le quotidien des commerçants et des artisans

A travers la mise en place de ce plan, la Région Auvergne-Rhône-Alpes veut créer 30 000 emplois pour que les centres-villes ne se vident pas obligeant ses habitants à se rendre **dans des grandes surfaces déshumanisées ou à avoir recours à des grandes plateformes marchandes.**

Trois objectifs clairs :

- 1- **Une Région proche de ses territoires**, accessible grâce à des dispositifs simples et utiles.
- 2- **Une Région présente à toutes les étapes de la vie de l'entreprise** (création, reprise et transmission ; maintien et le développement des entreprises existantes).
- 3- **Une Région qui valorise l'innovation** et les projets exemplaires.

Une action régionale de proximité et des relations facilitées avec les entreprises

UNE REGION PROCHE DE SES TERRITOIRES

- Conventionnement sur-mesure permettant aux collectivités de définir leur stratégie locale.
- Une solidarité avec les territoires les plus fragiles en priorisant les cibles privilégiées.

UNE REGION ACCESSIBLE

- Lancement d'outils d'information et de première orientation à l'initiative de la Région : hotline à destination des créateurs d'entreprises et des commerçants et artisans, portail web améliorant la visibilité de toute l'offre d'accompagnements pour les différentes étapes de la vie de l'entreprise (création/reprise, développement, voire transmission).

UNE REGION AU SERVICE DE L'USAGER : Des dispositifs simples et utiles

- Rechercher la mutualisation des instructions avec les autres cofinanceurs.
- Adopter des règlements d'aides plus simples et plus souples.
- Mesurer systématiquement le niveau de satisfaction des bénéficiaires et adapter en conséquence.

Une Région présente à toutes les étapes de la vie de l'entreprise

POUR LES CREATEURS

127000 entreprises Commerciales ou artisanale créées par an, 13000 aides Région chaque année.

- **Conseils à la création**
 - ✓ Préparer ma création/reprise d'entreprise.
 - ✓ Lancer mon activité sans créer mon entreprise.
 - ✓ Conseil pour trouver des financements.
- **Financements**
 - ✓ Abondement de dispositifs de prêt d'honneur (Via Réseau Initiative).
 - ✓ Subvention régionale à la création de 3000€.
 - ✓ Garantie de prêts bancaires « France active ».

POUR LES ENTREPRISES EXISTANTES

6000 entreprises aidées par la région chaque année

- **Conseils**
 - ✓ « Contrat Artisanat » avec la CMAR.
 - ✓ « Atouts numérique » avec l'ENE.
 - ✓ Animation des marchés avec « M ton marché ».
- **Financements**
 - ✓ Subvention investissement « TPE commerciales » : 10k€ maximum
 - ✓ Subvention aux communes/EPCI « 1^{er}/dernier commerce » : 100k€ maximum.
 - ✓ Subventions commerces non sédentaires : 10k€ maximum.
 - ✓ Prêt artisans/commerçants à Taux Zéro (3 à 20k€).

Des actions spécifiques en direction de publics cibles

Adaptation de l'aide à l'investissement pour les commerces de proximité, pour les **buralistes** et les **pharmaciens** en augmentant le **taux de prise en charge de 20 à 50%**, (aide max de 10 000€, co-financement avec les EPCI).

De plus, la **Région va étendre cette aide, initialement réservée aux territoires ruraux, pour accompagner les commerçants et artisans des métropoles** qui sont confrontés à des aménagements comme la **piétonnisation ou ZFE, parfois faite à marche forcée**, pouvant impacter leur chiffre d'affaires (**1M€** supplémentaire pour faire le test).

Recentrage de l'aide pour les commerces non-sédentaires, (10 000€ maximum) afin de **favoriser les commerçants qui vendent des produits alimentaires ou artisanaux locaux**, c'est aussi un **moyen de soutenir nos agriculteurs**.

Le plan vise aussi à **étendre le Prêt à taux zéro sur l'investissement** (3 000 à 20 000€ et opéré par la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes), à l'ensemble des territoires de notre Région.

Enfin, la Région mènera une expérimentation pour accompagner les sociétés de taxis, qui souffrent de la concurrence déloyale et de la perte de soutien de la part de l'Etat.

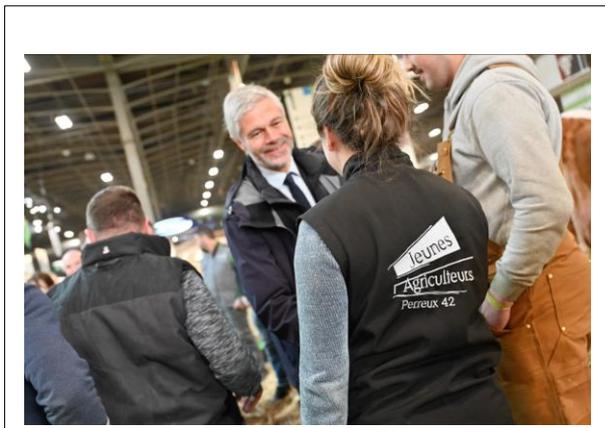
Une Région qui valorise l'innovation et les projets exemplaires

Lancement chaque année a minima d'un appel à projets « Commerce et artisanat innovant » pour accompagner des projets individuels ou collectifs innovants.

- ✓ Sujets à enjeux territoriaux.
- ✓ Satisfaction de besoins des populations les plus fragiles en zone rurale.
- ✓ Secteurs particuliers devant faire face à des enjeux de diversification.
- ✓ Thèmes économie circulaire, numérique, innovation sociale, « fabriqué français ».

AIDER LES AGRICULTEURS DE LA REGION EN SIMPLIFIANT LES DEMARCHES

AIDER LES AGRICULTEURS DE LA REGION EN SIMPLIFIANT LES DEMARCHES



Cette année encore, la Région affiche la DJA la plus forte de France pour accompagner le renouvellement des générations et favoriser la transmission des exploitations (40 000 € en moyenne et 24 000€ en 2016).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes : première partenaire des agriculteurs

Dès 2016, une priorité claire a été définie, sous l'impulsion de Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : soutenir notre agriculture. En Auvergne-Rhône-Alpes, nos agriculteurs sont la vie de nos territoires et la Région sera toujours à leurs côtés. Pour cela, elle s'est donné les moyens de ses ambitions : soutenir l'installation des jeunes, simplifier les dossiers, donner la priorité aux produits de notre agriculture, notamment dans les cantines des lycées... le tout avec un budget agricole multiplié par quatre en moins de sept ans, qui est aujourd'hui le premier de toutes les Régions françaises.

Notre région a la chance d'avoir une agriculture diversifiée, la plus respectueuse de l'environnement au monde, offrant des produits d'une qualité inégalée grâce à nos nombreuses filières agricoles. Afin de les accompagner, **la Région a déployé 17 plans de filières régionaux** répondant aux besoins propres à chacune d'entre elles avec un **budget total de plus de 100 millions d'euros depuis 2016**. A la suite du succès de cette première vague, de nouveaux plans ont vu le jour en 2023 jusqu'en 2027 ; nous leur consacrons chaque année 20M€. Ils prennent en compte la stratégie amont-aval des opérateurs économiques, la sécurisation des productions, la recherche de nouveaux débouchés, l'amélioration de la qualité des produits ainsi que les enjeux climatiques.

Simplifier les démarches administratives

A l'heure où les agriculteurs sont étouffés par la surtransposition de règles et de normes, ils se retrouvent dans une situation de concurrence déloyale envers l'international. Face à cette difficulté structurelle, Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région et Fabrice PANNEKOUCKE, Vice-président en charge de l'agriculture et des espaces valléens, renouvellent leur soutien aux agriculteurs et visent à les **accompagner davantage, notamment par la simplification des démarches administratives.**

15 M€ supplémentaires mobilisés pour les Jeunes Agriculteurs

Cette année encore, Auvergne-Rhône-Alpes affiche la DJA la plus forte de France pour accompagner le renouvellement des générations et favoriser la transmission des exploitations (40 000 € en moyenne et 24 000 en 2016). La Région a mobilisé également 15 M€ supplémentaires pour compenser la baisse de 20% du FEADER. Dans une volonté de garantir l'installation des jeunes agriculteurs, **la Région confirme qu'aucun dossier DJA ne sera rejeté dans** le cadre de la programmation FEADER 2023 - 2027.

Depuis 2018, c'est plus de 22M€ d'aides régionales à l'installation qui ont été versés et 174M€ de DJA totale pour près de 4 000 dossiers. Résultat, 35% des agriculteurs ont moins de 40 ans dans notre Région contre 19% au niveau national.

200 M€ pour soutenir l'enseignement agricole

Notre territoire compte 118 établissements agricoles encadrants 24 000 élèves et 4 000 apprentis et la Région joue un rôle moteur pour valoriser l'enseignement agricole en investissant dans les lycées à l'image du Plan Marshall 1 (2016 – 2021) doté de 220M€ pour les lycées agricoles.

Dans cette dynamique, **le Plan Marshall 2 (2022 – 2030)** intègre un axe spécifique de soutien à l'enseignement agricole. Ainsi, plusieurs projets de restructuration de lycée agricole seront priorités au regard de la politique régionale au développement de l'attractivité de la filière agricole, ce qui représente un **engagement financier de 200 M€**.

20M€ supplémentaire pour accompagner les investissements des agriculteurs

Grâce à la mobilisation totale des crédits européens de l'ancienne programmation, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est la seule à avoir démarré dès le début 2023 la nouvelle programmation FEADER 2023 - 2027. Elle a dès lors rencontré un véritable succès pour des demandes d'accompagnements à la suite de la **simplification des démarches administratives**.

10 M€ pour mieux accompagner les investissements dans les exploitations

La Région engage un effort budgétaire de 10 M€ afin de poursuivre la dynamique d'investissements demandée par les agriculteurs et encourage les jeunes à s'installer et à moderniser les exploitations pour répondre aux enjeux du développement durable.

10M€ pour le paiement en avance remboursable à taux zéro

Dans l'objectif de ne pas faire peser la charge des délais du processus de paiement sur les épaules de nos agriculteurs, qui connaissent des coûts de prêts bancaires des taux d'intérêt exorbitants, la Région propose de mettre en place une avance remboursable pour les investissements agricoles dans le cadre du FEADER 2023 - 2027.

L'objectif : apporter rapidement une sécurité financière aux agriculteurs. **Cette avance remboursable, à taux zéro**, sera de **30% du montant de l'aide engagée**, portant sur les dossiers sélectionnés. La seule condition est que les travaux soient engagés ou soient terminés.

Création d'un choc de simplification

Afin de répondre aux lourdeurs administratives pour les aides agricoles, dans le cadre de la nouvelle programmation, la Région a réalisé un choc de simplification :

- Dématérialisation complète des dossiers qui a eu pour conséquence la réception de 5 400 dossiers au titre de la programmation FEADER 2023 – 2027, dont plus de 1 700 projets d'investissements dans des bâtiments d'élevage et plus de 890 dossiers DJA.
- Réduction du nombre de dispositifs (passage de 90 à 26 dispositifs entre ancienne et nouvelle programmation).
- Mise en place des forfaits pour accélérer le versement des financements. Cette simplification a permis d'accélérer l'instruction des dossiers (900 dossiers bâtiments élevage instruits en 2 mois).

L'effort de simplification doit se poursuivre pour alléger la charge administrative des agriculteurs et la Région porte ainsi 4 demandes d'expérimentations au Gouvernement :

- La Région demande d'entrer au conseil d'administration de l'Agence de Services et de Paiements et lance une réflexion pour assurer les paiements de la prochaine programmation FEADER.
- Les Régions demandent à fixer elles-mêmes le taux minimal (de 5% actuellement) de la réalisation de contrôle au regard des risques d'erreurs des dispositifs d'aides qu'elles gèrent. Il en va de leur responsabilité.
- La Région demande la création d'un coffre-fort de données auquel elle pourrait avoir accès et simplifier les pièces demandées aux porteurs de projets.

A travers ces nouvelles mesures de simplifications et ce souhait d'expérimentation, la Région réaffirme son soutien auprès des agriculteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes et leur assure qu'ils la trouveront toujours à leurs côtés dans les moments difficiles.

ENCOURAGE LA FILIERE SCIENTIFIQUE CHEZ LES LYCEENNES ET FAIRE GRANDIR LES MARIE CURIE DE DEMAIN

ENCOURAGE LA FILIERE SCIENTIFIQUE CHEZ LES LYCEENNES ET FAIRE GRANDIR LES MARIE CURIE DE DEMAIN



En tant que première Région industrielle de France, les besoins en ingénieurs et en techniciens sont immenses, notamment dans les secteurs stratégiques. La Région Auvergne-Rhône-Alpes porte la conviction que la formation des techniciens et des ingénieurs est un levier important, notamment chez les femmes.

Augmenter de 25% d'ici 2028 le nombre de nouveaux ingénieurs et techniciens

En tant que première Région industrielle et d'innovation de France, les besoins en ingénieurs et en techniciens sont immenses, notamment dans les secteurs stratégiques de demain tels que le numérique et l'intelligence artificielle. Sous l'impulsion de Laurent WAUQUIEZ, la Région Auvergne-Rhône-Alpes porte la conviction que la formation des techniciens et des ingénieurs est un levier important, et que les régions en avance dans ce domaine seront, demain, les plus compétitives, les plus attractives, et celles qui créeront le plus de richesses et d'emplois.

Dans le cadre du **plan régional de formation des ingénieurs et des techniciens**, Auvergne-Rhône-Alpes s'est fixé comme objectif **d'augmenter de 25% d'ici 2028 le nombre de nouveaux ingénieurs et techniciens** ; de renforcer le maillage des formations régionales en lien avec les entreprises et les territoires ; d'attirer et de conserver les talents et de promouvoir les métiers techniques et scientifiques.

Une ambition régionale pour encourager les vocations scientifiques et techniques chez les lycéennes

Si la parité est dépassée au sein de la population étudiante, ce n'est pas la même situation dans les formations scientifiques et techniques. **Les filles ne représentent que 30% des effectifs en CPGE** (classe préparatoire aux grandes écoles) scientifiques et **29% dans les écoles d'ingénieurs**.

Cette désaffection se ressent dès le lycée où les choix d'orientation sont clairement différenciés entre les filles et les garçons : **1/3 des élèves des filières scientifiques et techniques sont des filles** et 37% des filles candidates au baccalauréat envisagent de s'orienter vers des filières scientifiques.

La réforme du baccalauréat en 2019 est un des facteurs de ce creusement, qui a permis aux élèves d'abandonner les maths dès la première.

Au-delà de l'égalité des chances et de mixité, c'est un enjeu fort d'attractivité des métiers auprès des jeunes lycéennes et étudiantes, afin que l'industrie régionale puisse s'appuyer sur des salariées qualifiées et capables de relever les défis de demain dans les domaines du numérique et de l'énergétique. **Face à ce constat, la Région s'engage à valoriser les métiers scientifiques et techniques chez les jeunes, notamment chez les filles via un plan d'actions.**

→ **Poursuite d'une politique offensive par une promotion forte de la culture scientifique, technique et scientifique**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient 12 centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) sur son territoire. Parmi les priorités fixées : promouvoir les métiers dans ces domaines auprès des jeunes de la région. En tant que première région industrielle de France, elle a un fort besoin en compétences d'ingénieurs, de techniciens et de scientifiques s'inscrivant dans le Plan Région des ingénieurs et techniciens.

Pour relever ces défis, la Région va intensifier ces actions, en coordination avec les CCSTI, permettant aux publics féminins (collèges et lycées) de découvrir les métiers et carrières scientifiques, techniques et industrielles via :

- Des ateliers ou des journées dédiées pour des visites de laboratoires ou d'entreprises.
- Des rencontres avec des femmes chercheuses ou cadres d'entreprises.
- Des expositions mettant en lumière des femmes scientifiques.

Par ailleurs, la **Fête de la Science** organisée chaque année la 1^{re} quinzaine d'octobre et soutenue par la Région est également un des événements phares pour découvrir le monde de la Science, rassemblant plus d'un million de visiteurs, dont 300 000 scolaires. **Ainsi, il permet des rencontres lycéennes/chercheurs, surtout des étudiantes et doctorantes porteuses de projets scientifiques.**

→ **Renforcement du partenariat entre la Région et l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour la sensibilisation des lycéennes aux métiers scientifiques et techniques**

En partenariat avec la Région, l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Orientation fédère tous les acteurs régionaux de l'orientation et propose aux Auvergnats et Rhônalpins, une information de qualité pour les accompagner dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Partageant les préoccupations de la féminisation de la filière scientifique, **l'Agence de l'Orientation souhaite également favoriser le recrutement au sein des métiers en tension de l'industrie chez les femmes.**

Ce partenariat renforcé aura pour vocation d'accentuer les **efforts de sensibilisation auprès des jeunes lycéennes et susciter des vocations**, avec de nouvelles mesures telles que le bus de l'orientation. Les deux bus (Clermont-Ferrand et Charbonnières-les-Bains) circulent tout au long de l'année et se déplacent aussi bien au sein des établissements scolaires que dans des centres de formation ou lors d'évènements ou salons dédiés à l'orientation, l'emploi et la formation. **Au cours de l'année 2022-2023, 80% des établissements scolaires ont mobilisé des partenaires aux côtés du bus de l'orientation.**

→ **Mobilisation des grandes institutions scientifiques du territoire et des acteurs scientifiques, économiques et industriels pour favoriser cette orientation chez les lycéennes**

Le dispositif éducatif « Découverte Région » s'inscrit pleinement dans cet objectif. Il contribue à transmettre cette culture scientifique et technique chez les jeunes, notamment en promouvant la féminisation des métiers dans ces filières. Il facilite aussi leur insertion professionnelle par la découverte des métiers et du monde de l'entreprise et favorise leur participation aux évènements scientifiques. **Afin d'intensifier la filière scientifique et technique chez les lycéennes, la Région peut financer des projets éducatifs des lycées, par exemple :**

- Visite de laboratoire de recherche ou de campus scientifique.
- Visites des grandes infrastructures de recherche.
- Participation à des concours scientifiques et techniques.
- Rencontre avec des chercheurs et des ingénieurs.
- Actions de sensibilisation à la méthode scientifique.
- Participation à des évènements autour de la science (comme la Fête de la Science).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite enrichir ce dispositif par l'ajout d'une nouvelle thématique « Valorisation des formations professionnelles et technologiques » qui permettra par exemple une prise en charge du transport des lycéens aux WorldSkills ou des visites de plateaux techniques ou au Fab Lab.

Par la mise en place de ces mesures, la Région espère sensibiliser davantage les filles à cette filière ; financer des projets pédagogiques et valoriser la culture scientifique dans son ensemble, afin de faire évoluer les mentalités et agir sur l'orientation.



Service presse
Région Auvergne-Rhône-Alpes

presse@auvergnerhonealpes.fr
Tél. : 04 26 73 48 20

